

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL  
COMTÉ DE SAINT-MAURICE

**SÉANCE ORDINAIRE  
DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2016**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel en date du 1<sup>er</sup> février 2016 à dix-neuf heures à la salle des assemblées publiques, située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, étant le lieu ordinaire des séances du conseil municipal. Huit (8) personnes assistaient à cette assemblée.

Sont présents monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Guy Mongrain, conseiller, madame Julie Régis, conseillère, monsieur Daniel Duchemin, conseiller et madame Line Lecours, conseillère formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Monsieur Danny Roy est aussi présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

Absence motivée : Monsieur Jean-Pierre Binette, conseiller.

**LECTURE ET ADOPTION  
DE L'ORDRE DU JOUR  
2016-02-16**

- 1- Levée de la séance ordinaire
- 2- Ouverture de la séance ordinaire
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016
- 5- Adoption de la liste des comptes
- 6- Correspondances
- 7- Adoption du règlement numéro 738 – Règlement d'emprunt concernant le surdimensionnement de l'aqueduc de la rue Jourdain et l'achat d'un pick-up
- 8- Adoption du règlement numéro 739 – Règlement d'emprunt concernant le pavage des rues des Bégonias et des Géraniums
- 9- Adoption du règlement numéro 740 – Règlement d'emprunt concernant le pavage de la rue des Lobélies
- 10- Autorisation d'une demande d'aide financière dans le cadre du pacte rural
- 11- Demande de soumissions sur invitation pour l'achat d'un camion pick-up
- 12- Commission municipale du Québec – Services supra-locaux de la Ville de Shawinigan
- 13- Nominations à l'Office municipal d'habitation
- 14- Reconstitution de la division du territoire de la Municipalité en districts électoraux
- 15- Autorisation de signature d'une entente avec la Commission scolaire de l'Énergie concernant l'utilisation du gymnase de l'école Notre-Dame et de la bibliothèque municipale-scolaire
- 16- Appui à la demande de monsieur Paul Veilleux pour le lot 4 815 617 du cadastre du Québec
- 17- Période d'information
- 18- Période de questions
- 19- Levée de la séance ordinaire

Sur proposition de madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, il est résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le président de l'assemblée.

Adoptée

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 11 JANVIER 2016  
2016-02-17**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016 ayant été remis à chacun des membres du conseil au moins 48 heures avant la présente séance ordinaire, le secrétaire est exempt d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016 soit adopté.

Adoptée

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES  
2016-02-18**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu unanimement que la liste des comptes soit adoptée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer pour une somme de 50 798,26 \$ pour l'année 2015 et une somme de 162 423,37 \$ pour l'année 2016.

Adoptée

**CORRESPONDANCES  
2016-02-19**

P-01 Madame Carole Gamache  
Pizzeria Mont-Carmel

**SUJET : DROIT D'ACCÈS**

Demande officielle d'un droit d'accès à la Pizzeria Mont-Carmel pour les VTT et les motoneiges. Liste des endroits publics et rues où les VTT et motoneiges ont accès dans d'autres municipalités.

P-02 Tribunal administratif du travail

**SUJET : ACCRÉDITATION SYNDICALE DES EMPLOYÉS DE  
LA MUNICIPALITÉ**

P-03 Société d'Habitation du Québec

**SUJET : PROGRAMME RÉNORÉGION**

Nouveau programme d'aide financière pour les propriétaires occupants d'une résidence en milieu rural qui nécessite des réparations majeures et dont le revenu du ménage est limité.

P-04 Relais pour la Vie  
Monsieur Gérard Bruneau, président comité organisateur  
Madame Lucie Guilbeault, gestion des commandites

**SUJET : DEMANDE DE CONTRIBUTION**

P-05 Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire  
Madame Nancy Klein

**SUJET : APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 735**

Le règlement numéro 735 décrétant un emprunt de 43 080 \$ a été approuvé conformément à la loi.

P-06 Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie  
Madame Sylvie Gamache

**SUJET : PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES  
RÉSIDUELLES (PGMR) CONJOINT**

Comme prévu par la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), ce projet doit être soumis à la consultation publique. Un avis public paraîtra dans les quotidiens régionaux au cours des prochains jours à cet effet. Le projet peut être consulté au bureau de chaque municipalité locale visée par ce plan.

Dès le lundi 1er février 2016, ledit projet ainsi que les informations relatives aux séances de consultation publique seront également accessibles sur le site Internet [www.rgmm.com](http://www.rgmm.com).

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 738  
RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT LE  
SURDIMENSIONNEMENT DE L'AQUEDUC DE LA RUE JOURDAIN ET  
L'ACHAT D'UN PICK-UP  
2016-02-20**

Règlement numéro 738 décrétant une dépense en immobilisations de 110 000 \$ et un emprunt de 110 000 \$ pour le surdimensionnement de l'aqueduc de la rue Jourdain et l'achat d'un camion pick-up pour le service des loisirs.

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec.

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 11 janvier 2016.

Considérant que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Line Lecours et résolu unanimement que le règlement numéro 738, concernant un emprunt pour le surdimensionnement de l'aqueduc de la rue Jourdain et l'achat d'un pick-up, soit adopté.

Adoptée.

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 739  
RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT LE PAVAGE DES  
RUES DES BÉGONIAS ET DES GÉRANIUMS  
2016-02-21**

Règlement numéro 739, décrétant une dépense de 110 000 \$ et un emprunt de 110 000 \$ pour le pavage des rues des Bégonias et des Géraniums.

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal du 11 janvier 2016.

Considérant que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu unanimement que le règlement numéro 739, concernant un emprunt pour le pavage des rues des Bégonias et des Géraniums, soit adopté.

Adoptée.

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 740  
RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT LE PAVAGE DE LA  
RUE DES LOBÉLIES  
2016-02-22**

Règlement numéro 740, décrétant une dépense de 66 000 \$ et un emprunt de 66 000 \$ pour le pavage de la rue des Lobélies.

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal du 11 janvier 2016.

Considérant que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu unanimement que le règlement numéro 740, concernant un emprunt pour le pavage de la rue des Lobélies, soit adopté.

Adoptée.

**AUTORISATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE  
CADRE DU PACTE RURAL  
2016-02-23**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel adresse une demande d'aide financière dans le cadre du « Pacte rural ».

Le projet présenté concerne le pavage de la partie arrière du Centre municipal des loisirs afin de compléter le projet d'agrandissement de 2015, la mise en forme d'un terrain de soccer et l'achat et l'installation de mobiliers de parcs et terrains de jeux pour lesquels, la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel effectue un déboursé de l'ordre de 43 000 \$.

Le conseil autorise monsieur le maire Luc Dostaler et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Danny Roy, à signer pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel la demande de versement et le protocole d'entente qui s'y rattache.

La Municipalité s'engage à fournir, au début et à la fin du projet, les informations nécessaires à la reddition de compte acheminé au ministère des Affaires municipales, et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Adoptée.

**DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION  
POUR L'ACHAT D'UN CAMION PICK-UP  
2016-02-24**

Considérant les besoins du service des loisirs concernant l'achat d'un camion pick-up.

En conséquence il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu unanimement que le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Danny Roy, à effectuer une demande de soumissions sur invitation pour l'achat d'un camion pick-up.

Adoptée.

**COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC  
SERVICES SUPRA-LOCAUX DE LA VILLE DE SHAWINIGAN  
2016-02-25**

Considérant que le 20 octobre 2015 la Ville de Shawinigan invitait les municipalités voisines à une présentation de la firme Raymond Chabot Grant Thornton établissant le coût de revient du service des loisirs, culture et vie communautaire pour les non-résidents.

Considérant que cette étude démontre qu'il en coûte environ 240 000 \$ annuellement à la Ville de Shawinigan pour offrir lesdits services aux non-résidents de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et encore plus pour l'ensemble des municipalités voisines.

Considérant que cette même étude ne tient aucunement compte de l'impact économique qu'amène le flot de visiteurs non-résidents faisant usage des services offerts par la Ville de Shawinigan.

Considérant que le conseil municipal de la Ville de Shawinigan a demandé à la Commission municipale du Québec de tenir une médiation avec les municipalités voisines afin de résoudre le différend portant sur le caractère supralocal de ses équipements, infrastructures, services et activités.

Considérant que la Commission municipale du Québec demande aux municipalités concernées de confirmer ou non le consentement de participer à la médiation qui s'inscrit dans le cadre des articles 23.1 et suivants de la Loi sur la Commission municipale.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu unanimement que la Municipalité ne consent pas à participer à la médiation de la Commission municipale du Québec avec la Ville de Shawinigan concernant le différend portant sur le caractère supralocal de ses équipements, infrastructures, services et activités.

Adoptée.

**NOMINATIONS À L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION  
2016-02-26**

Considérant l'échéance du mandat de trois (3) membres du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Line Lecours, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu unanimement que madame Julie Régis et messieurs Jean Lachance et Michel Giguère soient nommés comme membres du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Notre-Dame-du-Mont-Carmel pour une période de trois (3) ans.

Adoptée.

**RECONDUCTION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA  
MUNICIPALITÉ EN DISTRICTS ÉLECTORAUX  
2016-02-27**

Considérant que la municipalité procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans.

Considérant que sa division actuelle en districts électoraux respecte les articles 9, 11 et 12 ou, selon le cas 12.0.1, de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2).

Considérant que la municipalité procède à une demande de reconduction de sa division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale.

Considérant que sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur.

Considérant que la Commission de la représentation électorale transmettra à la municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Line Lecours, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu unanimement que la municipalité demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.

Adoptée.

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA  
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE CONCERNANT  
L'UTILISATION DU GYMNASSE DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME ET DE LA  
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE-SCOLAIRE  
2016-02-28**

Considérant la nécessité de révisé l'entente actuelle avec la Commission scolaire de l'Énergie.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu unanimement que monsieur le maire, Luc Dostaler et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier, Danny Roy, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel l'entente avec la Commission scolaire de l'Énergie concernant l'utilisation du gymnase de l'école de Notre-Dame et de la bibliothèque municipale-scolaire.

Adoptée.

**APPUI À LA DEMANDE DE MONSIEUR PAUL VEILLEUX  
CONCERNANT LE LOT 4 815 617 DU CADASTRE DU QUÉBEC  
2016-02-29**

Considérant la demande de monsieur Paul Veilleux concernant le morcellement et l'aliénation du lot 4 815 617 du cadastre du Québec et sur l'importance de la relève agricole familiale.

Considérant que cette demande n'est pas conforme aux règlements municipaux actuels et que pour l'être, le règlement de zonage de la Municipalité et le schéma d'aménagement de la MRC des Chenaux devraient être modifiés.

Considérant que ces modifications nécessiteraient également des changements à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), principalement au niveau des articles 40 et 59.

Considérant que les autorisations données (345520 et 355366) à la MRC des Chenaux et à la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel par la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec (CPTAQ) en vertu de l'article 59 de la LPTAA rendent ces types de demandes non conformes et irrecevables.

Considérant que la Municipalité reconnaît les besoins actuels de la relève agricole familiale au Québec et que l'assouplissement de la législation en vigueur faciliterait le processus de relève.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu unanimement que la demande de monsieur Paul Veilleux soit appuyée ainsi que les démarches auprès des instances concernées ce qui permettrait à la Municipalité de modifier sa réglementation.

Adoptée.

**FÉLICITATIONS À MADAME JULIE BOULET  
2016-02-30**

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel adresse ses sincères félicitations à madame Julie Boulet pour sa récente nomination comme ministre du Tourisme et ministre responsable de la région de la Mauricie.

Adoptée.

**LEVÉE DE LA SÉANCE  
2016-02-31**

Sur proposition de madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, il est résolu que l'ordre du jour étant épuisé monsieur le maire lève la séance à 20h20.

Adoptée

S/ \_\_\_\_\_ S/ \_\_\_\_\_  
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier

---